



**ORDRE MAÇONNIQUE MIXTE
INTERNATIONAL**

LE DROIT HUMAIN

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



5, rue Jules Breton
75013 PARIS - FRANCE

+33 (0)1 43 31 73 15

+33 (0)1 43 31 84 04

E-mail : dhi@ledhinternational.net

Site Web : www.droit-humain.org

Zénith de Paris, le 25 Mars 2021 è.: v.:

**Communiqué du Suprême Conseil
de l'Ordre maçonnique mixte international LE DROIT HUMAIN**

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
(Convention d'Istanbul) - Conclue à Istanbul le 11 mai 2011 et ratifiée par la Turquie le 14 mars 2012.

L'Ordre maçonnique mixte international LE DROIT HUMAIN déplore très vivement la dénonciation par la Turquie de cette Convention qui selon son préambule veut condamner « toutes les formes de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, reconnaissant que la réalisation *de jure* et *de facto* de l'égalité entre les femmes et les hommes est un élément clé dans la prévention de la violence à l'égard des femmes ».

Le DROIT HUMAIN affirme depuis sa création il y a près de 130 ans, l'égalité de l'homme et de la femme. Il ne peut que condamner fermement le retrait turc de la Convention et le considère comme une régression dans l'ordre de la civilisation.

Avec cette Convention, les femmes turques pouvaient espérer une reconnaissance de leurs droits et une plus grande protection contre toute forme de violence. Le régime politique turc en a décidé autrement, bafouant grossièrement les droits humains les plus élémentaires et, reniant ses propres engagements, il manifeste son mépris pour le droit international.

Les membres du DROIT HUMAIN assurent leurs Sœurs turques de leur admiration, de leur soutien et de leur solidarité. Ils savent qu'elles ne se résigneront pas et poursuivront avec détermination leur difficile progression vers l'égalité, la justice et la sécurité.

Suprême Conseil de
l'Ordre maçonnique mixte international
LE DROIT HUMAIN